



Comptes-rendus des Conseils Municipaux du 25 septembre et du 16 octobre 2018



S'ENGAGER POUR SON PAYS EN DEVENANT
SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE



Conditions

- Avoir entre 16 et 60 ans
- Aptitude physique et médicale

Formation

Une trentaine de jours répartis sur 1 à 3 ans

Disponibilité

6 interventions par mois en moyenne

Retrouvez toutes les informations
et conditions d'engagement sur pompiers.fr

Les sapeurs-pompiers volontaires de Buchères recrutent !

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter le 06.23.42.62.50.

L'an deux mil dix-huit et le vingt-cinq du mois de septembre, à 20 heures 30 minutes, les membres composant le conseil municipal de BUCHERES, sur convocation adressée le 20 septembre 2018 par Monsieur le Maire Adjoint, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GUNDALL.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs Philippe GUNDALL, Chantal BOUCHOT, Anne-Lise CUNY, Philippe FAIVRE, Frédéric HUBERT, Chantal BROQUET, Béatrice KOTNIK, Agnès MALHERBE, Michaël GODET, Hervé COUCHE, Stéphanie TROCHET, David MOINEAU, Danièle BERTHIER et Gérald GRIS et Wanda SAIRE.

Absents ayant donné pouvoirs :

Monsieur Bernard SAVOURAT à Monsieur Philippe GUNDALL
Madame Céline CORTIER ép. RUBY à Monsieur Philippe FAIVRE
Monsieur Benoît JORRY à Monsieur Frédéric HUBERT
Monsieur Christophe SAVERS à Madame Chantal BOUCHOT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Anne-Lise CUNY est désignée pour remplir cette fonction.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur Philippe GUNDALL fait lecture du compte rendu de la séance du 10 juillet 2018 qui est adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Unanimité

L'ordre du jour présenté par Monsieur Philippe GUNDALL est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE / TOUR DE TABLE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire est heureux du déroulement de la Randonnée des Associations qui s'est tenue il y a quinze jours, à laquelle une centaine de personnes ont participées. Il est envisagé une reconduction l'année prochaine.

Il informe que le mobilier urbain de propreté a été installé dans le Parc Saint Exupéry. Celui-ci sera en service l'hiver de 8h à 19h et l'été de 8h à 21h.

Il confirme que l'accès aux vélos et tout autre véhicule moteur à deux roues est interdit dans le Parc Saint Exupéry, sauf les vélos pour enfants allant jusqu'à 36 pouces.

Un arrêté a été pris pour interdire la promenade de chiens dans le parc, même en laisse, pour une question d'hygiène envers les enfants qui y jouent. (Cela concerne le non ramassage des déjections canines par les maîtres). Une amende pourra être mise par Monsieur le Maire qui est habilité.

Suite au lâcher de ballons lors de la fête nationale le 14 juillet dernier, deux cartes venant des Vosges et d'Allemagne nous ont été retournées. Une récompense sera remise en même temps que les prix du fleurissement.

Il explique que Virginie, responsable du Club Ado, a repris ses fonctions et que le club sera ouvert pour les vacances d'automne. Une enquête est en cours pour l'ouverture du mercredi après-midi, à condition qu'il y ait plus de dix enfants inscrits.

Monsieur le Maire informe qu'à l'avenir lors des sorties de l'ALSH, une participation de 50% sera demandée aux parents. Cependant le bus reste à la charge de la commune.

La Gendarmerie de Bréviandes interviendra le 16 octobre 2018 à 19h30 en salle de conseil pour expliquer « la participation citoyenne » au Conseil Municipal.

Madame Chantal BOUCHOT rapporte que la 2^{ème} fleur pour le fleurissement de la Commune est maintenue et remercie le Service Technique pour son engagement.

Elle relate qu'elle s'est rendue à un rendez-vous le jeudi 20 septembre avec le Conseil Départemental afin d'examiner les dossiers voirie et sécurité en cours.

Le Département a donné un avis favorable pour la construction d'une écluse routière afin de limiter la vitesse Route de Verrières. Des essais vont être réalisés.

Une réunion se tiendra le mercredi 3 octobre 2018 à 19h00 en salle du conseil municipal afin d'échanger avec les riverains. Cela concerne le secteur de Courgerennes (pour les travaux de la rue des Vaucelles) et le quartier de la Gare (pour les essais de limitation de vitesse route de Verrières).

Elle explique que Monsieur le Maire a pris un arrêté pour interdire le stationnement des poids-lourds sur les trottoirs de la commune. Des panneaux vont être installés prochainement.

Monsieur Frédéric HUBERT informe qu'il s'est entretenu avec des agents du service collecte de Troyes Champagne Métropole. Les riverains n'ayant toujours pas leur poubelle ménagère pucée devront la sortir avant le 15 octobre 2018, afin qu'elle soit prise en considération.

Madame Anne-Lise CUNY fait part qu'une exposition de peinture a lieu le 29 et 30 septembre à la salle des fêtes. Les membres du conseil municipal et la population sont les bienvenus.

Monsieur Philippe FAIVRE explique qu'une enquête publique avait eu lieu pour la société Solodi et qu'elle avait été gérée par la Préfecture. Suite à un manquement d'information sur le permis de construire, c'est à la Mairie qu'il est demandé une nouvelle enquête. Les frais engendrés seront à la charge de Logiprim.

Suite à la demande de conseillers, il a été réalisé un relevé des propriétés communales qui est à disposition à la Mairie.

Il informe que lors d'une vente, le cadastre n'étant pas toujours à jour, il est préférable de se renseigner auprès du fichier des hypothèques pour connaître le propriétaire exact.

Concernant les travaux de la future école, il nous fait part que le compte rendu de l'INRAP n'a pas été remis au 15 juillet aux services de la DRAC. Après de nombreuses relances, le dossier leur est enfin parvenu la semaine 38.

Il explique qu'une présentation du Plan de Sauvegarde Communal sera faite courant octobre.

Avis relatif au PPGD (Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs) de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole

Rapporteur : Monsieur Philippe FAIVRE

Vu les articles L441-2-8 et R441-2-11 du Code de la construction et de l'habitation demandant à tout Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doté d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) d'élaborer un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD) et définissant notamment les modalités d'élaboration de ce dernier,

Vu la délibération du n° 37 du 25 septembre 2015 par laquelle le Conseil Communautaire a engagé l'élaboration d'un PPGD et défini les modalités d'association des Communes membres, des bailleurs sociaux et des autres partenaires,

Considérant le courrier du Président de Troyes Champagne Métropole daté

du 31 août 2018 soumettant pour avis le projet de PPGD à la Commune de BUCHERES,

Monsieur le Maire présente le projet de PPGD de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole. Adopté pour 6 ans, ce plan définit les orientations retenues par l'EPCI concernant :

- la mise en œuvre d'un dispositif de gestion partagée de la demande de logement social, afin de permettre un traitement plus efficace et plus transparent des demandes ;
- les modalités locales mises en place pour répondre aux obligations d'informations renforcées prescrites par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR).

Ainsi, le PPGD précise, notamment, les informations devant être délivrées à toute personne déposant une demande de logement social ; les conditions de fonctionnement du service d'information et d'accueil des demandeurs mis en place localement, en s'appuyant, notamment, sur les bailleurs sociaux, l'Etat, l'ADIL de l'Aube et la Communauté

d'Agglomération ; le fonctionnement du dispositif de gestion partagé de la demande ; les moyens mis en œuvre pour favoriser les mutations au sein du parc social ; l'organisation collective locale du traitement des demandes de ménages en difficultés,

Monsieur le Maire précise que ce plan a été élaboré sous l'égide de la Conférence Intercommunale du Logement au sein de laquelle chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération est représentée.

Ayant entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- EMET un avis favorable sur le projet de PPGD de de Troyes Champagne Métropole

Résultat du vote : A l'unanimité des membres du conseil municipal.

M Philippe FAIVRE précise que le PPGD a pour objectif d'assurer une gestion partagée des demandes de logement social, de satisfaire le droit à l'information du demandeur et mettre en place un service d'information et d'accueil du demandeur.

Adhésion au service de « paies à façon » auprès du CDG10 à compter du 1er janvier 2019

Rapporteur : Monsieur Philippe GUNDALL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le

CDG10 de l'Aube est une structure d'appui et de conseils aux collectivités territoriales en matière de gestion du personnel.

Conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il peut assurer toute tâche administrative relative aux agents.

Dans ce cadre, le CDG10 propose aux collectivités le souhaitant, d'adhérer à compter du 1er janvier 2019 au service « Paies à façon » qui aura pour objet d'assurer la prestation des salaires.

Ces missions seront les suivantes :

- Etablir les bulletins de paie des agents et des élus.
- Réaliser des états récapitulatifs et bordereaux de charges mensuels et trimestriels.
- Fournir des états liquidatifs de virement.
- Fournir un fichier dématérialisé pour la comptabilité.
- Fournir un fichier dématérialisé pour la trésorerie.

- Fournir un fichier nécessaire au paiement des traitements et indemnités.

- Réaliser et envoyer sur le portail de transmission de la déclaration de données sociales en fin d'année.

- Assister, expertiser et veiller en permanence au respect du statut de la fonction publique territoriale et des dispositions légales en matière de rémunération.

Les missions des collectivités adhérentes seront les suivantes :

- Transmettre chaque mois des éléments variables de la paie des élus et des agents, par le biais du portail internet.
- Envoyer des mandats de paie à la trésorerie.
- Envoyer des déclarations de charges (URSSAF, Caisse de retraite, etc...).
- Editer et envoyer des bulletins de paie aux agents et aux élus.

L'intérêt pour notre collectivité d'adhérer à ce service est multiple, puisque cela va nous permettre :

- De nous assurer de la fiabilité des traitements et indemnités

au regard des évolutions d'une réglementation de plus en plus complexe et fluctuante, mais aussi au regard de l'évolution des taux.

- De garantir la continuité du service.

1/2

En contrepartie, notre collectivité devra s'acquitter d'une participation financière fixée à 8€ par bulletin de paie.

Après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour notre commune d'adhérer à ce nouveau service à compter du 1er janvier prochain,

Le Conseil Municipal :

-DECIDE d'approuver l'adhésion au service « Paies à façon » du CDG10 à partir du 1er janvier 2019.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à ce service.

- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Résultat du vote : A la majorité des membres du conseil municipal.

2 abstentions (Monsieur David MOINEAU et Madame Wanda SAIRE)

17 voix pour

Modification horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

Rapporteur : Monsieur Philippe GUNDALL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les horaires d'ouverture au public de la Mairie.

Il précise que cette modification est envisagée en vue de rendre un meilleur

service aux usagers avec l'accord des agents.

Ces derniers qui ont été consultés, ont émis un avis favorable à cette modification concernant une ouverture un

samedi sur deux (semaine impaire)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de modifier comme suit les horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie et de modifier les horaires de travail du personnel

administratif, présentés ci-après :

OUVERTURE AU PUBLIC

Le lundi	: de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Le mardi	: de 09 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Le mercredi	: de 09 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Le jeudi	: de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Le vendredi	: de 09 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00
Le samedi	: de 09 h 30 à 12 h 00 (semaine impaire)

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Le lundi	: de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Le mardi	: de 09 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Le mercredi	: de 09 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Le jeudi	: de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Le vendredi	: de 09 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00
Le samedi	: de 09 h 30 à 12 h 00 (semaine impaire)

Le samedi assuré par le personnel administratif sera récupérable à sa convenance avec l'accord du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND NOTE qu'une demande au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la

Fonction Publique Territoriale a été effectuée, pour avis, concernant les modalités d'organisation du temps de travail du personnel administratif.

- DECIDE de mettre en œuvre cette modification dès le retour de l'avis favorable du comité technique du centre de gestion.

Résultat du vote : A la majorité des membres du conseil municipal.

1 abstention (Madame BERTHIER)

18 voix pour

Monsieur le Maire précise qu'un élu sera présent également le samedi matin.

Création d'un nouvel emploi d'assistant de gestion administratif polyvalent

Rapporteur : Monsieur Philippe GUNDALL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la création d'un poste d'assistant de gestion administratif polyvalent à temps complet à 35h par semaine.

La décision étant soumise à l'avis préalable du Comité Technique, il a contacté le CDG10 afin de revoir le fonctionnement du service administratif de la Mairie suite aux diverses mobilités de personnel intervenues au sein du secrétariat (poste Urbanisme) ainsi que des congés pour indisponibilités. Il apparaît que la réorganisation des services administratifs doit être effectuée.

Compte tenu d'une charge croissante de travail, la création d'un emploi d'Agent Polyvalent en charge de l'accueil du public, de l'Urbanisme, du service Communication et Social est nécessaire.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un nouvel emploi d'assistant

de gestion administratif polyvalent à temps complet relevant du grade d'adjoint administratif (C1) ou du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe (C2).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE la création d'un poste d'assistant de gestion polyvalent au sein du secrétariat de la mairie de Buchères. Cet emploi sera

pourvu par un fonctionnaire de catégorie C1 relevant du grade d'adjoint administratif, ou du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

- CHARGE Monsieur le Maire de modifier le tableau des effectifs, d'inscrire au budget les crédits correspondants et de réorganiser le secrétariat de Mairie sous réserve d'avis favorable du Comité Technique.

Résultat du vote : A la majorité des membres du conseil municipal.

5 contre (Monsieur David MOINEAU, Madame Wanda SAIRE, Madame Danièle BERTHIER, Monsieur Gérald GRIS et Monsieur Hervé COUCHE)
14 voix pour

Mme Wanda SAIRE demande un organigramme du personnel communal.

Attribution d'une subvention à l'association ADAMA 10

Rapporteur : Monsieur Frédéric HUBERT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention à l'Association des Anciens Maires et Maires Adjoints de l'Aube suite à un courrier de demande.

Ce sont plus de 5000 Anciens Maires et Maires-Adjoints de France qui adhèrent à la FAMAF (Fédération des Anciens Maires et Maires Adjoints de France) et qui

appartiennent à plus de 50 départements.

Ils se sont regroupés en ADAMA, pour l'Aube près de 120 membres, et nouent des liens de plus en plus proches avec les autorités nationales (Sénat, Assemblée nationale, Association des maires de France etc...).

Ils organisent chaque année l'opération des « Mariannes du Civisme » qui consiste à récompenser les Communes dont le taux de participation aux récentes échéances électorales a été le plus élevé.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder pour cette année 2018, une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association ADAMA 10 qui sera prise sur la réserve du budget de subvention (enveloppe réserve de 2950 euros)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association ADAMA 10.

Résultat du vote : A l'unanimité des membres du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,
Philippe GUNDALL

Carrefour contact  8h-20h le dimanche matin dès 9h

Tous les Vendredis, par tranche de 30€ d'achat sur l'ensemble du magasin (1), recevez un bon de 3€.
Montant à créditer sur votre carte de fidélité lors de vos prochains achats dès le samedi jusqu'au vendredi de la semaine suivante.

Avec la Carte Carrefour des **ÉCONOMIES GARANTIES!**

Carrefour contact 

 ouvert de 8h à 20h le dimanche de 9h à 13h 24h/24h

BUCHERES - 03.25.81.67.67

L'an deux mil dix-huit et le seize du mois d'octobre, à 20 heures 30 minutes, les membres composant le conseil municipal de BUCHERES, sur convocation adressée le 12 octobre 2018 par Monsieur le Maire Adjoint, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GUNDALL.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Philippe GUNDALL, Chantal BOUCHOT, Philippe FAIVRE, Anne-Lise CUNY, Frédéric HUBERT, Chantal BROQUET, Béatrice KOTNIK, Benoît JORRY, Agnès MALHERBE, Michaël GODET, Hervé COUCHE, Stéphanie TROCHET, Christophe SAVERS, Danièle BERTHIER, Gérald GRIS et Wanda SAIRE.

Absents ayant donné pouvoirs :

Monsieur Bernard SAVOURAT à Monsieur Philippe GUNDALL

Monsieur David MOINEAU à Madame Wanda SAIRE

Absents :

Mme RUBY Céline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

La séance étant ouverte et l'appel nominal fait, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil proposé par Monsieur le Maire.

Après acceptation, Madame Anne Lise CUNY est désignée pour remplir cette fonction.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur Philippe GUNDALL fait lecture du compte rendu de la séance du 25 septembre 2018 qui est adopté à la majorité.

*Résultat du vote : 3 contre (David MOINEAU, Wanda SAIRE, Gérald GRIS)
Majorité*

L'ordre du jour présenté par Monsieur Philippe GUNDALL est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE / TOUR DE TABLE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire lit le mail de Monsieur David MOINEAU concernant plusieurs points du dernier compte rendu du conseil municipal du 25 septembre 2018.

- Le compte rendu de séance du 10 juillet 2018 n'aurait pas été voté lors du dernier conseil. Après avoir contacté une majorité des conseillers présents, ils confirment tous que celui-ci a bien été mis au vote.
- Le compte rendu ne refléterait pas les échanges évoqués, Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas d'obligation de reprendre mot pour mot ce qui a été dit et que seules les délibérations et le résultat du vote de celles-ci sont obligatoires. Il indique faire une totale confiance à Mme Cuny pour la rédaction des rapports.

Pour respecter un temps correct de réunion, un tour de table n'aura plus lieu à la fin de la séance. Il précise que les bureaux des élus sont ouverts tous les jours pour répondre à toutes les questions avec une prise de rendez-vous si nécessaire.

Les convocations ont été envoyées par mail avec Outlook et Orange. Ayant eu des reçus indiquant la bonne réception de celles-ci en retour, il demande aux conseillers de vérifier les spams de leur boîte mail et propose également d'enregistrer l'adresse de la Mairie pour que celle-ci soit reconnue.

Aucune découverte n'ayant été constatée suite aux fouilles archéologiques, les travaux concernant le lotissement Seymont, situé au pied du château d'eau, vont pouvoir démarrer.

Suite à la mise en place des quatre jours d'école par semaine, le plan « mercredi » remplacera la convention des quatre jours et demi qui était signée entre la commune et l'inspection académique.

Les effectifs pour les vacances de la Toussaint sont les suivants :

- Maternelle : environ 20 enfants dont 6 de l'extérieur
- Primaire : moyenne de 30 enfants dont 5 de l'extérieur
- Club Ados : 28 ados dont 6 de l'extérieur

Une invitation auprès des élus a été envoyée pour le repas des aînés de la commune qui aura lieu le 10 novembre 2018. Il incite le maximum de personnes à s'inscrire.

Suite aux vacances de juillet, une enquête de satisfaction a été faite auprès des parents d'enfants inscrits à l'A.L.S.H. Suite aux différents retours, de bons ressentis et de bons commentaires sauf un bulletin réponse.

Madame Chantal BOUCHOT explique que les travaux de la Rue des Vaucelles auront lieu du 5 novembre au 17 décembre 2018. Tous les travaux seront réalisés et terminés avec des bordures en attendant la réalisation des trottoirs qui aura lieu au premier trimestre 2019.

Les pochoirs pour le marquage des zones 30 ont été reçus par la commune. Le marquage sera réalisé dans les rues suivantes : les Grands Nauzois, la Colline et Gilbert Brisson.

Une enquête sera réalisée pour Courgerenne afin de savoir si les habitants seraient favorables au passage en zone 30.

Madame Anne-Lise CUNY relate que l'exposition peinture qui a eu lieu les 29 et 30 septembre s'est bien déroulée. Les peintres et les visiteurs étant très satisfaits de l'organisation, l'opération sera renouvelée avec plaisir par toute l'équipe organisatrice.

Monsieur Philippe FAIVRE exprime que l'INRAP souhaite faire des fouilles préventives pour les travaux de la future école. Une commission se regroupera dans 3 semaines et confirmera leur intention.

Le dossier de l'INRAP est disponible pour consultation en présence de Monsieur Philippe FAIVRE.

Il relate que le conseil municipal a procédé à un vote pour donner son pouvoir au Syndicat d'énergie sur les points lumineux. 360 points étant répartis sur la commune à 10€ chacun, soit un total de 3600€ à répartir sur 10 ans.

Il informe qu'il y a 21 permis de construire en maison individuelle en cours sur la commune.

Il fait part qu'il a participé à une réunion sur les fibres optiques.

Une étude va être réalisée en 2019 et la commune fait partie des futurs bénéficiaires pour un démarrage des travaux fin 2019.

3 armoires seront installées dans la commune. 350 prises possibles pour 751 foyers.
Il précise qu'Orange est propriétaire du réseau et que c'est au bon vouloir des autres opérateurs d'installer la fibre optique sur Buchères.

Définition des compétences de Troyes Champagne Métropole – Statuts

Rapporteur : Madame Chantal BOUCHOT

Le Président de Troyes Champagne Métropole a notifié le 30 juillet 2018 à Monsieur le Maire la délibération n°1 du conseil communautaire du 26 juin 2018 relative aux statuts de la communauté d'agglomération.

Il est rappelé que ces statuts doivent être définitivement adoptés par arrêté préfectoral avant le 31 décembre 2018

afin que l'ensemble des compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives puissent s'exercer uniformément sur l'ensemble du territoire communautaire.

En l'application de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, la commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de ladite délibération jointe en annexe pour se prononcer sur le projet de statuts. A défaut, l'avis sera réputé favorable.

Au bénéfice de ces informations, le Conseil Municipal :

- EMET un avis favorable sur les nouveaux statuts de Troyes Champagne Métropole tels qu'annexés

- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre le présent avis à Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet.

- PREND ACTE que la compétence « Plan Local d'Urbanisme » ne sera pas exercée par Troyes Champagne Métropole.

Résultat du vote : A l'unanimité des membres du conseil municipal.

Travaux de pose pour la rue des Vaucelles et la rue du Poirier St Jean

Rapporteur : Madame Chantal BOUCHOT

• Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'opération suivante rue des Vaucelles :

- Pose de bordures
- Réalisation de trottoirs
- Reprise et aménagement du réseau fluvial et du réseau d'assainissement

Coût des travaux : 155 000,00 € HT

• Monsieur le Maire propose également la pose de bordures dans la continuité de celles mises en place sur la commune de St Léger afin de collecter les eaux pluviales au droit de la propriété de l'habitation située en contrebas, au 39 rue du Poirier St Jean.

▪ Pose de bordures : 42 m

Coût total des travaux : 6 337,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet d'aménagement de la rue des Vaucelles et de la rue du Poirier St Jean tel que présenté par Monsieur le Maire.

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès du Département pour les travaux cités ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultat du vote : A l'unanimité des membres du conseil municipal.

Tarification activités Club Ados

Rapporteur : Madame Anne-Lise CUNY

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs des activités du club ado pour les vacances scolaires à venir comme suit, sachant que

la commune participe à hauteur de 50% du tarif des prestataires par personne.

PRESTATAIRES SIEGE SOCIAL	TARIFS DES PRESTATAIRES	Quotient de 0 à 900	Quotient de 901 à plus
S3 INDOOR (Foot salle) 10600 LA CHAPELLE ST LUC	120 € pour 2 heures Pour 1 heure : 60 € 8 jeunes	$7,50 \times 50\% = 3,75$	$7,50 \times 60\% = 4,50$
	Donc $60 : 8 = 7,50$ € par personne pour 1 heure	3,75 € par personne / heure	4,50 € par personne / heure
	Trajet pris en charge par la commune (mini-bus de la commune)		
ESCAPE GAME 62 RUE BEAUBOURG 75003 PARIS CENTRE POMPIDOU	210€ pour 9 personnes	$23,33 \times 50\% = 11,67$	$23,33 \times 60\% = 14,00$
	$210 : 9 = 23,33$ € par personne	11,67 € par personne	14,00 € par personne
	Trajet pris en charge par la commune (mini-bus de la commune)		
PARCOURS D'OBSTACLES 10000 TROYES	100 € pour 2 heures 15 jeunes	$6,67 \times 50\% = 3,34$	$6,67 \times 60\% = 4,00$
	$100 : 15 = 6,67$ € par personne	3,34 € par personne pour 2 heures	4,00 € par personne pour 2 heures
	Le prestataire vient sur place avec son matériel		
DISNEYLAND PARIS	Tarifs place :		
	36 € par personne 18 jeunes	$36 \times 50\% = 18$	$36 \times 60\% = 21,60$
		18 € par personne	21,60 € par personne
	Tarifs transport :		
	682 € : 2 structures $682 : 2 = 341$ 341 : 18 jeunes : 18,94 18,94 € par personne	$18,94 \times 50\% = 9,47$ 9,47 € par personne pour le trajet	$18,94 \times 60\% = 11,36$ 11,36 € par personne pour le trajet
	Total place + transport :		
	$18 + 9,47 = 27,47$ € par personne	$21,60 + 11,36 = 32,96$ € par personne	

AU PALAIS DES ONGLES ET DE LA BEAUTE 10120 ST ANDRE LES VERGERS	20 € par personne Prestation de 2 heures	20 x 50% = 10	20 x 60 = 12
		10 € par personne pour 2 heures	12 € par personne pour 2 heures
	Trajet pris en charge par la commune (mini-bus de la commune)		
CINE CITY 10000 TROYES JEUNES DE - 16 ANS	Tarifs place :		
	4,50 € par personne	4,50 x 50% = 2,25	4,50 x 60% = 2,70
		2,25 € par personne	2,70 € par personne
	Tarifs transport TCAT :		
	0,75 € par personne	0,75 €	0,75 €
	Total place + transport :		
		2,25 + 0,75 = 3 € par personne	2,70 + 0,75 = 3,45 € par personne
CINE CITY 10000 TROYES JEUNES DE + 16 ANS	Tarifs place :		
	6 € par personne	6 x 50% = 3	6 x 60% = 3,60
		3 € par personne	3,60 € par personne
	Tarifs transport TCAT :		
	0,75 € par personne	0,75 €	0,75 €
	Total place + transport :		
		3 + 0,75 = 3,75 € par personne	3,60 + 0,75 = 4,35 € par personne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de fixer les tarifs, ci-dessus indiqués, pour les activités du club ado. Ces derniers sont applicables

à compter du **22 octobre 2018**.

Résultat du vote : A la majorité des membres du conseil municipal.

2 abstentions (Monsieur David MOINEAU et Madame Wanda SAIRE)

16 voix pour

Tarifification ALSH

Rapporteur : Madame Anne-Lise CUNY

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer la tarification concernant les activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

pour les vacances scolaires à venir comme suit, sachant que la commune participe à hauteur de 50% du tarif des prestataires par personne :

PRESTATAIRES SIEGE SOCIAL	COÛT ACTIVITÉ	Prise en charge de la commune à hauteur de 50%
HAPIK Décathlon 10150 LAVAU Enfants 7 – 12 ans	280 € pour 30 enfants	9,33 : 2 = 4,67
	280 : 30 = 9,33 9.33 € / personne	4,67 € par personne
	Trajet pris en charge par la commune	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de fixer les tarifs, ci-dessus indiqués, pour les

activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Ces derniers sont applicables à compter du 22 octobre 2018.

Résultat du vote : A l'unanimité des membres du conseil municipal.

Créances à admettre en non valeur

Rapporteur : Monsieur Philippe GUNDALL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la présentation des créances à admettre en non-valeur n° 3102501133 déposées par M. DUMAS Michel, trésorier municipal de Troyes ;

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le

Trésorier municipal dans les délais réglementaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

CONFORMEMENT A LA DEMANDE de Monsieur Michel DUMAS – Trésorier municipal – qui présente plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 48,36€, réparti sur 12 titres de recettes émis entre 2013 et 2017 sur le Budget principal et l'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il disposait ayant été mises en œuvre ;

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal :

D'ADMETTRE en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demande en non-valeur n° 3102501133 jointe en annexe, présentée par Monsieur Michel DUMAS – Trésorier municipal – pour un montant global de 48,36 € sur le Budget principal.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2018 – Créances admises en non-valeur.

Résultat du vote : A l'unanimité des membres du conseil municipal.

Décision modificative n° 1 au budget primitif 2018 – Section fonctionnement

Rapporteur : Monsieur Philippe GUNDALL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que plusieurs comptes des chapitres 011 et 012 de la section de fonctionnement ont besoin de crédits supplémentaires.

En effet, il informe les membres qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits au chapitre 011, du compte 7022 « coupe de bois » vers le compte 6237 « publications » pour un montant de 5 000€.

Il y a lieu également de procéder à un second virement de crédits au chapitre 012 pour un montant

de 20 000 €, du compte 6419 « remboursement sur rémunération du personnel » vers le compte 6411 « personnel titulaire ».

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de procéder aux virements suivants :

Chapitre 011 :

- compte 7022 « coupe de bois »	- 5 000 €
- compte 6237 « publications »	+ 5 000 €

Chapitre 012 :

- compte 6419 « remboursement sur rémunération du personnel »	- 20 000 €
- compte 6411 « personnel titulaire »	+ 20 000 €

Résultat du vote : A l'unanimité des membres du conseil municipal.

Décision modificative n° 1 au budget primitif 2018 – Section investissement

Rapporteur : Monsieur Philippe GUNDALL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il

convient d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement afin de pallier des dépenses imprévues.

En effet, il informe les membres qu'il est nécessaire de procéder à divers virements de crédits du chapitre 23

« immobilisations en cours » aux chapitres 20 « immobilisations incorporelles » et 21 « immobilisations corporelles » de la manière suivante :

Chapitre 23 « immobilisations en cours » :

- Compte 2315 « installations, matériel et outillage technique »	- 37 200 €
--	------------

Chapitre 20 « immobilisations incorporelles » :

- Compte 2033 « frais d'insertion »	+ 5 400 €
-------------------------------------	-----------

Chapitre 21 « immobilisations corporelles » :

- Compte 2128 « autres agencements et aménagements de terrains »	+ 20 000 €
--	------------

- Compte 2188 « autres immobilisations corporelles »	+ 8 800 €
--	-----------

- Compte 2152 « installations de voirie » + 3 000 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de procéder aux virements présentés ci-dessus.

Résultat du vote : A l'unanimité des membres du conseil municipal.

Appel d'offre concernant la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire – Marché public MAPA – Attribution

Rapporteur : Monsieur Philippe GUNDALL

Monsieur le Maire expose que la consultation, marché public sous forme d'une procédure adaptée (MAPA) a été lancée pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire sur X. Marchés.

La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des offres déposées au nombre de 3 plis.

Après avoir complété le procès-verbal d'ouverture des plis, elle a procédé à l'analyse des offres.

Aucune offre n'a été éliminée. Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, les offres sont sélectionnées, sur la base des critères précisés dans l'avis d'appel public à la concurrence. Chacune des offres reçues a été analysée critère par critère. Une note a été attribuée à chacune des offres. Il s'avère que la société « E.S.A.T. LE TERTRE » est la mieux disante.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal

d'accepter la proposition de la commission d'appel d'offres :

- RETENIR la société E.S.A.T. LE TERTRE pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, sur une base de 2.86 € TTC le prix du repas livré garanti pour les trois années du contrat, à compter du 29 octobre 2018.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

Résultat du vote : A l'unanimité des membres du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

**Le Maire,
Philippe GUNDALL**



Pour les nouveaux habitants :

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales et vous faire recenser en mairie.

Un livret d'accueil ainsi que divers documents vous seront remis afin de vous faire découvrir le fonctionnement de notre commune.



as AUTOSECURITE
 CONTRÔLE TECHNIQUE
 Une marque du groupe SGS
 CSCA DE L'AUBE

Françoise VACHEZ
 195 route d'Auxerre - 10430 ROSIÈRES PRES TROYES
 03 25 75 74 70



PASS
 Béton décoratif - désactivé
 aménagement cour, terrasse,
 plage de piscine pour particulier

6, Route de Dijon 10800 Buchères
 Tél. 03 25 41 60 34 - Fax 03 25 41 60 37
 E-mail : admin@pass-france.fr

AU CYGNE FLEURI

Tél. 03 25 41 92 89
 Fax : 03 25 41 79 35

Ouvert 7j/7
 de 9h à 19h
 Sans dimanche
 et lundi
 de 9h à 12h30

19, avenue des Martyrs
 10800 Buchères





L'As des K.ro
 Entreprise de Nettoyage

06 34 49 97 68
 03 25 73 33 63

17, rue aux Courbes
 10800 VILLY LE MARECHAL

DEVIS GRATUIT

Associés du feu **PROFLEX** **NOUVEAU à BUCHÈRES**

ACCESSOIRES DE CHAUFFAGE POUR PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

RENOUVELLEMENT D'UN
 CONSERVATION
 VENTE
 CRÉATION
 ENTRETIEN - SAV

NOUVEAU :
 ISOLATION
 DE COMBLES

Rénovation & construction neuve
 Du lundi au vendredi de 10h à 18h
 Le samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h30
 1 route de Mazon Blanchet - 10800 Buchères
 Tél. 03 25 41 40 30 - associes-du-feu@orange.fr

ACCES
 BUREAUTIQUE

Aménagement Communication Conseil Et Services

- Photocopieurs
- Audit
- Informatique
- Maintenance
- Audio - Vidéo

03 25 71 26 36
 www.accesbureautique.fr

VIALLE SERVICES

ETANCHEITE
 ZINGUERIE
 COUVERTURE
 BARDAGE

2, rue Robert-Pieds - 10800 VILLEMEREUIL
 vialle-etancheite-services@orange.fr

Geoffroy VIALLE
 06 58 88 70 87

Garrefour contact

8h - 20h le dimanche matin de 8h

BUCHÈRES - 03.25.81.67.67

avec la Carte Garrefour des ÉCONOMIES GARANTIES!

Garrefour contact

ouvert de 8h à 20h le dimanche de 8h à 12h

BOULANGERIE PÂTISSERIE GANNE F.

Partenaire de vos réceptions
 Nos spécialités : La Sève, Le Farin, Le Feuilleté, Le Dagobert, etc...

BUCHÈRES
 1 rue Mazon Blanchet
 03 25 73 62 20

ROSIERES PRES TROYES
 7 Bis, rue du Chêne
 03 25 74 62 10

Voire Conseiller Immobilier :
Frédéric VERNIER

06 13 42 25 24
 frederic.vernier@ladfrance.fr
 www.ladfrance.com

LA RÉVOLUTION DE L'IMMOBILIER !

mon site




DAVID TAPPREST MENUISERIE
 BOIS - PVC - ALUMINIUM

102 BIS, BOULEVARD JULES GUESDE
 10000 TROYES
 david.tapprest@hotmail.fr
 07 61 61 04 50

RGE
 éco
 artisan

Le Monde du Bâtiment

Tous les univers à votre disposition!

BUCHÈRES

Tél. : 03 25 71 20 71
 Fax : 03 25 71 20 79
 contact@cdmtroyes.com

39 Avenue des Martyrs
 du 24 Août 1944
 10800 BUCHÈRES

Vente de textiles personnalisés

03 25 75 59 77
 Fax 03 25 75 59 75 - veti-perso@orange.fr

14, rue Gustave Eiffel
 10120 St-André-les-Vergers

VETI PERSO

GRUPE MÉDIA PLUS COMMUNICATION

« Entrez dans l'univers de la communication institutionnelle »

CRÉATION - IMPRESSION RÉGIE PUBLICITAIRE
 Agence de poche et de bureau - Bureaux municipaux
 Plans de ville - Guides pratiques et touristiques
 Magazines cartonnés et interactifs
 Mobilier urbain - borne tactile interactive

ZALE Basain - 6, Route de Plessis - 10370 VILLENAUXE-LA-GRANDE - Tél. : 03 25 39 46 48
 Fax : 03 25 38 27 06 - Site web : www.mediaplus.com - E-mail : contact@mediaplus.com

Filiale du groupe CRISTAL UNION

DISLAUB

Régénération de Solvants
 Régénération d'Alcools
 Achats et Ventes de Solvants
 et d'Alcools

3 route de Dijon - 10800 BUCHÈRES
 tél. 03 25 41 64 30 contact@dislub.com - www.dislub.fr



Notre entreprise s'associe à ses partenaires pour promouvoir

L'ECO-CITOYENNETE

Informer
 Eduquer
 Sensibiliser

Ensemble, agissons pour la protection de l'environnement et le développement durable

Plus d'infos : www.ecologie.gouv.fr

